

# L'ÉQUIPE

## magazine

Par arrêté en date du 22 décembre 1941, M. Benjamin (Maurice), agent technique de 1<sup>re</sup> classe de l'aéronautique, a été révoqué.

### SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

N° 5285. — Décret du 19 décembre 1941 portant dissolution de l'association dite Ligue française de rugby à treize.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive;

Sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'association dite Ligue française de rugby à treize, dont le siège social est à Paris, 24, rue Drouot, est dissoute, l'agrément lui ayant été refusé.

Art. 2. — Le patrimoine de l'association dissoute, en vertu du précédent article, est transféré sans modification au Comité national des sports, qui en assume toutes les charges, et qui sera représenté aux opérations de liquidation par son secrétaire général, M. Charles Denis, officier de la Légion d'honneur.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 19 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat  
à l'éducation nationale et à la jeunesse,  
JÉRÔME CARCOPINO.

## LA SALE HISTOIRE

Comment, pendant l'Occupation, le rugby à XIII français a été supprimé par le gouvernement de Vichy, au grand bénéfice de son cousin le XV.



15 juin 1941, Jean Borotra, commissaire général à l'Éducation générale et aux Sports, assiste à un défilé de stagiaires moniteurs d'État.

C'est l'un des plus grands scandales du sport français. Mais sans doute pas le plus connu. Parce qu'à l'époque ce « règlement de comptes » commis sous le régime de Vichy paraissait bien futile au regard des crimes perpétrés sous l'Occupation. Le temps a ensuite fait son œuvre et enseveli cet épisode, bien aidé aussi par les réseaux d'influence du rugby à XV.

# La grande spoliation

Comment le XIII a été supprimé durant l'Occupation, au bénéfice du XV

> PAR JEAN-CHRISTOPHE COLLIN  
> PHOTOS L'ÉQUIPE

**I**MPOSANT ET COSSU, l'immeuble sis au 24 de la rue Drouot, dans le IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est occupé par une compagnie d'assurances. En 1939, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, il accueillait le siège de la Fédération française de rugby à XIII. Cette variante du XV, lancée en France en 1934, suscite un véritable engouement populaire et connaît un rapide essor. Le XV, lui, en proie à des problèmes de violence, de dissensions et d'amateurisme marron, qui lui ont valu d'être exclu du Tournoi des Cinq Nations par les Britanniques en 1931, traverse une profonde tourmente. La concurrence du XIII contribue à le fragiliser un peu plus.

Né d'un schisme en Grande-Bretagne, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le XIII a été introduit en France par d'anciens quinzistes, radiés en 1933 par la Fédération pour des entorses supposées aux règles d'amateurisme. Et notamment l'international Jean Galia, membre de la première équipe de France à avoir vaincu l'Angleterre, en 1927. Invité par les treizistes anglais à découvrir ce sport, il participe à l'organisation du premier match à XIII disputé en France : Australie-Angleterre (63-13), le 31 décembre 1933, à Paris. Un succès qui l'incite, avec seize autres transfuges du XV, à partir

disputer quelques matches à XIII en Grande-Bretagne.

Dans la foulée, le 6 avril 1934, la Ligue française de rugby à XIII est créée et, neuf jours plus tard, le premier match officiel fait office de faire-part de naissance : la France reçoit l'Angleterre au stade-vélodrome Buffalo. Malgré une défaite inaugurale (21-32), le succès sera foudroyant. Plus simple, sans temps morts et délibérément professionnel (même si, dans les faits, les joueurs ne perçoivent pas assez pour gagner leur vie et ont quasiment tous un métier à côté), le XIII draine les foules et... de nombreux talents du XV, tels Robert Samatan, Jean Dauger, Max Rousié, Jean Duhau...

Face à cette dynamique, le XV tente de ralentir l'ascension de son rival. Dès le mois de mai 1934, il obtient du Conseil national des sports, l'instance qui regroupe toutes les disciplines, ■■■



15 avril 1934, acte fondateur du rugby à XIII : la France accueille l'Angleterre (21-32). Lors de ce premier match officiel figurent des transfuges du XV comme Robert Samatan (au centre).

mais pas le XIII (qui ne recevra son agrément qu'en janvier 1938), qu'un sportif ayant participé à un match à XIII ne puisse plus jamais concourir dans un autre sport. Mais rien n'y fait. En 1939, cinq ans seulement après sa création en France, le rugby à XIII est devenu si populaire qu'il compte 225 clubs, tandis que le rugby à XV, considérablement affaibli, ne compte plus que 471 clubs, contre 891 quinze ans plus tôt. Privé de recettes internationales depuis son exclusion du Tournoi, le XV est au bord de la faillite.

Le 3 septembre 1939, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne nazie. Terrassée par l'offensive allemande lancée en mai 1940, la France annonce sa demande d'armistice le 17 juin par la voix du maréchal Pétain, qui se voit confier les pleins pouvoirs le 10 juillet suivant. Une aubaine pour le rugby à XV. La « Révolution nationale » entend redonner une ardeur physique au peuple français. On confie cette mission au vainqueur de Wimbledon, Jean Borotra, l'un des fameux « Quatre Mousquetaires », et ancien joueur à XV de l'Aviron Bayonnais. « C'était un maréchaliste convaincu », explique l'historien spécialiste de la période Jean-Pierre Azéma.

Jean Borotra prend la tête d'un Commissariat général à l'éducation générale et aux sports, sous l'égide du ministère de la Famille et de la Jeunesse, dirigé alors par un de ses amis, Jean Ybarnégaray, lui aussi basque et... très proche du XV, notamment de Georges Darhan, le président de l'Aviron Bayonnais. Serge Huard, qui lui succédera au ministère, jouait quant à lui deuxième-ligne au Racing. Le XV s'installe donc dans les arcanes du pouvoir. Et se trouve d'autant mieux représenté que Jean Borotra se choisit comme directeur des sports Joseph Pascot, ancien colonel et demi d'ouverture international de l'Usap. Pascot, qui remplacera Borotra en avril 1942 après l'arrivée de Pierre Laval à la tête du gouvernement, « était engagé dans une collaboration d'État musclée, explique Jean-Pierre Azéma, beaucoup plus que Borotra, qui se méfiait des Allemands ». Au point d'être arrêté par la Gestapo et déporté. Plus symboliquement, on peut ajouter à cette liste le demi d'ouverture de la sélection Côte d'Argent, André Dassary, qui a enregistré *Maréchal, nous voilà*, la chanson officieuse du régime.

Vichy entend « purifier » le sport comme le reste de la société, notamment de sa gangrène profession- ■■■

**EN 1939, CINQ ANS APRÈS SA CRÉATION, LE RUGBY À XIII EST DEVENU SI POPULAIRE QU'IL COMPTE 225 CLUBS**



6 décembre 1936,  
La France de Max  
Rousié accueille  
le pays de Galles  
(3-9).

nelle. Dès le mois d'août 1940, Jean Borotra demande à une commission composée des présidents des grandes fédérations sportives de se pencher sur la question de l'amateurisme et du professionnalisme. Il fait part à Jules Rimet, le président des Fédérations française et internationale de football, de son souhait de voir le professionnalisme disparaître. La commission va suivre ses volontés.

Quatre fédérations – football, boxe, cyclisme et pelote basque – disposent de trois ans pour se mettre en conformité. En revanche, le rugby à XIII ne bénéficie pas de ce délai. Les clubs doivent immédiatement cesser de payer leurs joueurs. C'est problématique pour les meilleures équipes qui assurent le spectacle. La grande majorité des joueurs ne sont cependant pas professionnels. Le 1<sup>er</sup> septembre 1940, le congrès de la Ligue française de rugby à XIII vote le retour au statut d'amateur. Mais le pire est à venir. Jean Borotra a demandé à la Fédération de rugby à XV de faire un état des lieux du rugby. Le docteur Paul Voivenel est chargé de rédiger ce rapport. Paul Voivenel, membre fondateur du Stade Toulousain, président du comité des Pyrénées, est alors président honoraire de la FFR. Grand

psychiatre, il est aussi l'auteur d'un célèbre livre, *Mon beau rugby*, qui connaîtra un vrai succès dans son édition de 1962. Étonnamment, cette édition a été expurgée des passages concernant la période de Vichy et donc de ce fameux rapport, pourtant présent dans la première édition de 1942.

Dans ses conclusions, le docteur Voivenel préconise l'union des deux rugbys, c'est-à-dire la fin du XIII. Selon lui, le rugby à XV a été pollué par le rugby à XIII dans ces années 1930 où « la crise s'aggrava dans le rugby en proie à la déliquescence de caractère qui mènera notre pays jusqu'à la plus grande défaite de son histoire ». La pratique du XIII est ainsi liée à la défaite. La Révolution nationale et le régime de Vichy vont rétablir tout cela. « Sous l'égide du maréchal Pétain, le sport accepte l'union dans un esprit patriotique », écrit Paul Voivenel (1), qui refusera néanmoins le ministère de la Santé.

Son rapport est remis le 18 septembre 1940. Une semaine plus tard, le Commissariat général à l'éducation générale et aux sports dirigé par Jean Borotra et Joseph Pascot conclut que les rugbys doivent s'unifier... mais sous l'égide du XV. Une réunion est tenue en ce sens le 17 octobre 1940,

**VICHY CONSIDÈRE QUE  
LE RUGBY À XIII A POLLUÉ  
LE XV ET N'HÉSITE PAS À LE  
LIER À LA DÉFAITE DE 1940**



1<sup>er</sup> mai 1938,  
demi-finale  
du Championnat  
entre Villeneuve  
et Roanne (3-2),  
deux clubs  
fondateurs du XIII  
et champions  
des années 1930.

à l'hôtel de ville de Toulouse ; le maire de la Ville rose est un ancien président du Stade Toulousain, André Haon, « appelé par le maréchal Pétain à la tête de la délégation spéciale qui remplaça le conseil municipal suspendu ». Son adjoint est Albert Ginesty, lui aussi ancien président du Stade Toulousain et président de la Fédération française de rugby du moment. Il assiste à cette réunion au côté de Joseph Pascot, Paul Voivenel et Marcel Laborde, le patron de la Ligue française de rugby à XIII.

Au terme des « discussions », il est acté que la FFR redevient l'unique fédération de rugby en France. Le quotidien *L'Auto*, ancêtre de *L'Équipe*, titre en une ce 19 octobre : « À Toulouse, on a décidé : le rugby à XIII est mort, demain tous les clubs joueront à XV. » Marcel Laborde assure que c'est « un ralliement, pas un reniement ». Le président du XIII a visiblement été placé devant le fait accompli. Il a accepté la vice-présidence de la FFR, et quelques vagues promesses, comme la possibilité pour les juniors treizistes de continuer à jouer à XIII dans les clubs de XV.

Très vite, constatant que les promesses ne sont pas tenues, que les treizistes sont ostracisés dans les clubs à XV qu'ils sont censés rejoindre, Marcel Laborde démissionne. Une résistance tente de s'organiser dans les territoires. Des dirigeants treizistes, comme le docteur Georges Dejeant, président de la Côte basque, essaient d'intervenir auprès de Jean Borotra. En vain. Le XIII est proprement rayé de la carte du sport français par un décret signé Philippe Pétain en date du 19 décembre 1941 (lire encadré ci-dessus). « Le rugby a réglé d'une drôle de manière sa guerre XV-XIII. Selon les principes totalitaires permis par ces saisons amères, mais parfaitement en contradiction avec l'esprit de liberté et d'indépendance que le monde du rugby a toujours voulu placer au premier chapitre de ses lois, le

## 1941 : LE DÉCRET FATAL

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET À LA JEUNESSE

N° 5285.- Décret du 19 décembre 1941 portant dissolution de l'association dite Ligue française de rugby à treize.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,  
Vu la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive ;  
Sur la proposition du secrétaire d'État  
à l'Éducation nationale et à la Jeunesse,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. L'association dite Ligue française de rugby à treize, dont le siège social est à Paris, 24, rue Drouot, est dissoute, l'agrément lui ayant été refusé.

Art. 2. Le patrimoine de l'association dissoute, en vertu du précédent article, est transféré sans modification au Comité national des sports, qui en assume toutes les charges, et qui sera représenté aux opérations de liquidation par son secrétaire général, M. Charles Denis, officier de la Légion d'honneur.

Art. 3. Le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 19 décembre 1941.

PH. PÉTAÏN

Par le maréchal de France, chef de l'État français :  
Le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse,  
Jérôme Carcopino.

gouvernement de Vichy prononce la mort du rugby à XIII», écrira Henri Garcia, ancien responsable de la rubrique rugby de *L'Équipe*, auteur de *la Fabuleuse Histoire du rugby*. Tous les biens et les fonds du XIII sont confisqués. Il s'agit bien sûr du siège social parisien de la rue Drouot, mais aussi des installations des clubs et de leurs fonds. Difficile d'estimer le montant de cette confiscation. L'historien Robert Fassolette cite des sources anglaises (le *News Chronicle* du 22 novembre 1945) qui estiment le montant à 1 200 000 francs de l'époque. Lors de son congrès de 1939, la LFR XIII avait annoncé des recettes à hauteur de 3 400 000 francs. Il faut ajouter à cela le foncier.

Le rugby à XV, débarrassé de son cousin le XIII, reprend alors son développement durant l'Occupation. Le Championnat se déroule d'abord en deux temps. Avec un Championnat de la zone libre, un Championnat de la zone occupée et une finale réunissant les deux vainqueurs. Ainsi, en 1943, Bayonne (représentant de la zone « nord ») devient champion aux dépens d'Agen.

Le XIII, lui, cesse totalement d'exister, plus aucun match n'est joué. Un certain nombre de joueurs gagnent les ■■■



26 avril 1942, le colonel Pascot, qui vient de succéder à Jean Borotra, assiste au match Côte d'Argent-Littoral-Provence (11-6), à Jean-Bouin. Du XV, seul rugby alors en droit d'exister.

réseaux de la Résistance. Ils lancent même leur propre réseau : « Sport ». S'ils n'ont pas bâti leur propre mouvement, beaucoup de quinzistes se sont aussi illustrés dans la Résistance, comme Jacques Chaban-Delmas, qui utilisait le prétexte des matches de rugby pour traverser la France et remplir différentes missions, ou le Perpignanais Gilbert Brutus, responsable de réseaux de renseignement en Languedoc-Roussillon et torturé à mort par la Gestapo en mars 1944. À la Libération, le sport va rester relativement en marge des mouvements d'épuration. Ce n'est évidemment pas l'urgence, certains estiment d'ailleurs que le sport ne relève pas de l'idéologie et que l'on peut maintenir les fonctionnaires qui ont œuvré à la tête du mouvement sportif durant l'Occupation. « On avait d'autres chats à fouetter, explique Jean-Pierre Azéma, le sport n'était pas une priorité. » Le XIII relance son Championnat en novembre 1944. Au sortir de la guerre, il aspire légitimement à retrouver la reconnaissance officielle qui était la sienne avant le conflit. Il faut tous les efforts d'un grand résistant, Paul Barrière, par ailleurs ancien quinziste passé au XIII, pour arracher le vote de trois fédérations nécessaire pour

obtenir une place au Conseil national des sports et donc une existence officielle, en novembre 1946. Mais le diable est dans le détail... Le Conseil national, qui a à sa tête le président de la Fédération de rugby à XV, reconnaît à Paul Barrière et aux siens le droit de rejouer à XIII. Mais sous l'appellation de « jeu à XIII » et non de « rugby à XIII ». Ce changement d'intitulé va être lourd de conséquences. En effet, selon une ordonnance du général de Gaulle en date du 7 octobre 1943, les associations supprimées par le gouvernement de Vichy recouvreront leurs biens et leurs droits à la Libération. Le XIII aurait donc dû bénéficier de ce décret. Mais voilà, avant guerre, l'association était celle du « rugby à XIII » et non du « jeu à XIII ». On explique donc à la Fédération qu'elle ne peut prétendre à l'application du décret car il ne s'agit pas de la même association. Les treizistes ne peuvent retrouver leurs biens, ni leur argent, ni leurs stades, ni même leurs installations, dont un certain nombre vont revenir... à des clubs quinzistes ! L'histoire ne s'arrête pas là. Car le XIII va réussir à renaître quelque peu de ses cendres dans les années 1950, marquées par la célèbre tournée victorieuse de l'équipe de France ■■■

## APRÈS LA GUERRE, LE XIII RELANCE SON CHAMPIONNAT MAIS NE PEUT RETROUVER NI SES BIENS, NI SES STADES



19 septembre 1951, sur la Canebière, à Marseille, retour triomphal de l'équipe de France à XIII, championne du monde officieuse. À droite, Puig-Aubert, grande figure du XIII, sacré « champion des champions » par l'Équipe.

de XIII en 1951 aux antipodes, au terme de laquelle les Français sont officiellement sacrés champions du monde. Vainqueurs de vingt-trois des vingt-sept matches disputés en Australie et en Nouvelle-Zélande, les joueurs sont accueillis à Marseille par des dizaines de milliers de personnes sur le Vieux-Port. Un joueur s'est particulièrement illustré et demeure l'un des plus grands treizistes de tous les temps, Puig-Aubert, que *L'Équipe* consacre d'ailleurs « champion des champions » cette année-là.

Par la suite, en raison de ses handicaps au sortir de la guerre mais aussi de ses propres errements, et même si son équipe de France continue de briller jusqu'à la fin des années 1960, le XIII va s'étioler jusqu'à ne survivre que dans un territoire restreint, circonscrit grosso modo au pays cathare. En 1985, Jacques Soppelsa, président de la Sorbonne, devient président la Fédération de jeu à XIII. Cet universitaire estime qu'il est temps que le XIII retrouve au moins le droit de s'appeler « rugby à XIII » et entame une action en justice. À l'annonce de cette nouvelle, la réaction d'Albert Ferrasse, alors président de la FFR, est des plus virulentes. « Je dis simplement ceci, et c'est un avertissement gratuit : nous ne nous laisserons pas faire ! Nous ne recom-

mencerons pas les mêmes pantomimes d'il y a trente ou quarante ans ! tonne-t-il lors du congrès de la FFR, en juillet 1985. Je ne veux pas la guerre, mais je vous dis, Messieurs, que s'il faut la faire, nous la ferons totale ! Et tant pis si nous abattons la Fédération française de jeu à XIII. » Le congrès se tenait... à Vichy.

Finalement, un arrêt de la Cour de cassation du 4 juin 1993 donne gain de cause aux treizistes, qui peuvent à nouveau utiliser le nom de rugby à XIII. Mais leurs biens ne leur ont jamais été rendus. Pas plus que leurs archives, définitivement disparues. Ultime ironie de l'histoire, le ballon de la finale de la Coupe du monde de rugby à XV 1999, disputée à Cardiff entre la France et l'Australie, a été offert au petit musée de Capoulet-et-Junac, en Ariège. Celui-ci est consacré à... Paul Voivenel, l'auteur du fameux rapport sur l'état du rugby qui avait conduit à la liquidation du rugby à XIII, par décret du maréchal Pétain. ■

JEAN-CHRISTOPHE COLLIN

[jcollin@lequipe.fr](mailto:jcollin@lequipe.fr)

(1) Philp Dine, « Le docteur Paul Voivenel, un chantre du rugby méridional au service de la Révolution nationale », in *Le Sport et les Français pendant l'Occupation*, tome 2, pp. 85-94, L'Harmattan, 2002.

**« S'IL FAUT FAIRE LA GUERRE, NOUS LA FERONS TOTALE ! ET TANT PIS SI NOUS ABATTONS LA FÉDÉRATION DE JEU À XIII »**

*Albert Ferrasse, président de la FFR en 1985*

# «Ce n'est pas l'institution qui a failli»

6 avril 1931, France-Angleterre (14-13), à Colombes. Exclu du Tournoi par les Britanniques, le XV de France dispute ce jour-là son dernier match avant sa réintégration, en 1947.

Pour Pierre Camou, le président de la Fédération française de rugby, le XIII a été supprimé par Vichy « pour des raisons idéologiques, et non pour faire plaisir au XV ».

**Le destin du rugby à XIII durant l'Occupation est assez méconnu. Quand avez-vous appris le détail de ce qui s'était vraiment passé ?** Mon père a longtemps combattu Jean Ybarnégaray, membre des Croix-de-Feu et secrétaire d'État à la Famille, à la Jeunesse et à la Santé de Vichy, qui avait son jardin au bout du mien. Il a été maire de mon village, Uhart-Cize, et a prononcé des phrases terribles contre le XIII avant le décret de 1941 actant sa disparition. Mais j'ai découvert ce qui s'était réellement passé durant cette période en 1994, dans un ouvrage historique sur le rugby.

**Quel regard portez-vous sur ce moment d'histoire de votre sport ?** Il faut resituer ces événements dans un contexte trouble où « l'ordre moral » régnait. Il est toujours compliqué d'appréhender cela soixante-dix ans après. Privé de compétitions internationales après son exclusion du Tournoi en 1931, et donc sans moyens financiers, le rugby à XV connaissait de grosses difficultés. Par ailleurs, il y avait la volonté de Vichy de supprimer le sport professionnel. Et c'est pour ces raisons idéologiques que Jean Borotra a acté la disparition du XIII



et non, je pense, pour faire plaisir au XV.

**En tant que président de la FFR, comment jugez-vous le rôle du rugby à XV dans cette histoire ?** Ce n'est pas l'institution qui a failli, mais des individus qui ont certainement aussi été mus par des rancœurs locales ou personnelles. **Albert Ginesty, alors président de la FFR, a tout de même participé à la réunion qui devait déboucher sur la mort du XIII...**

Il y a participé individuellement, mais je ne sais pas s'il avait mandat pour cela.

**Pourriez-vous prononcer des excuses au nom du rugby à XV vis-à-vis du XIII ?**

Je m'en réfère à François Mitterrand et avant lui au général de Gaulle qui considéraient que les décisions de Vichy n'engageaient pas la République. Ces événements appartiennent à notre histoire et nous en sommes les héritiers, en bien ou en mal. Enfin, après la guerre, le XIII s'est relevé et est revenu très fort, il était même supérieur au XV dans les années 50. Et en Angleterre, le rugby à XIII, qui n'a pas connu la même histoire, n'a pas aujourd'hui la dimension du XV. Aujourd'hui, XV comme XIII, nous regardons ce qu'il y a à construire dans nos sports et l'important est que les gamins jouent à l'un ou à l'autre jeu. ■

J.-C.C.

Le rugby à XIII ne s'est jamais vraiment relevé de sa suppression par le régime de Vichy, de 1941 à 1944. C'est aujourd'hui un nain qui vivote dans l'ombre du XV.

# TREIZE AFFAIBLI

> PAR JULIEN MARIVAL > INFOGRAPHIES STÉPHANE JUNGERS

## Les clubs en France

Nombre de clubs en France



Rugby à XIII Rugby à XV

# 303 000

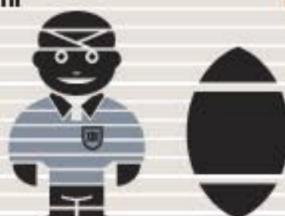
Rugby à XV

## Les licenciés

Total de licenciés en France

# 11 000

Rugby à XIII



## Le rang de la France

# 4

Rugby à XIII Le rang actuel de la France au classement de la Fédération internationale.

Rugby à XV Le rang actuel de la France au classement de la Fédération internationale.

# 6

## Les droits télé

# 0

Le montant des droits TV pour le Championnat de France Élite 1. Seule la finale a été diffusée en direct cette saison, sur L'Équipe 21, le 5 mai.



# 32

En millions d'euros, le montant moyen des droits TV par saison de Top 14 entre 2011 et 2016. Trois matches sont diffusés en direct chaque journée sur Canal +.



## Les clubs dans les départements

Départements français comptant au moins un club de rugby



En Élite 1, la première division du Championnat, aucun des neuf clubs inscrits cette saison n'est situé au nord de la Loire.



En Top 14, la première division du Championnat, deux clubs sont situés au nord de la Loire : le Stade Français et le Racing-Métro 92.

Les finales de Coupe du monde disputées par l'équipe de France, de rugby à XIII en 1954 et 1968. Pour deux défaites.



Les finales de Coupe du monde disputées par l'équipe de France de rugby à XV, en 1987, 1999 et 2011. Pour trois défaites.

## Les professionnels



# 100

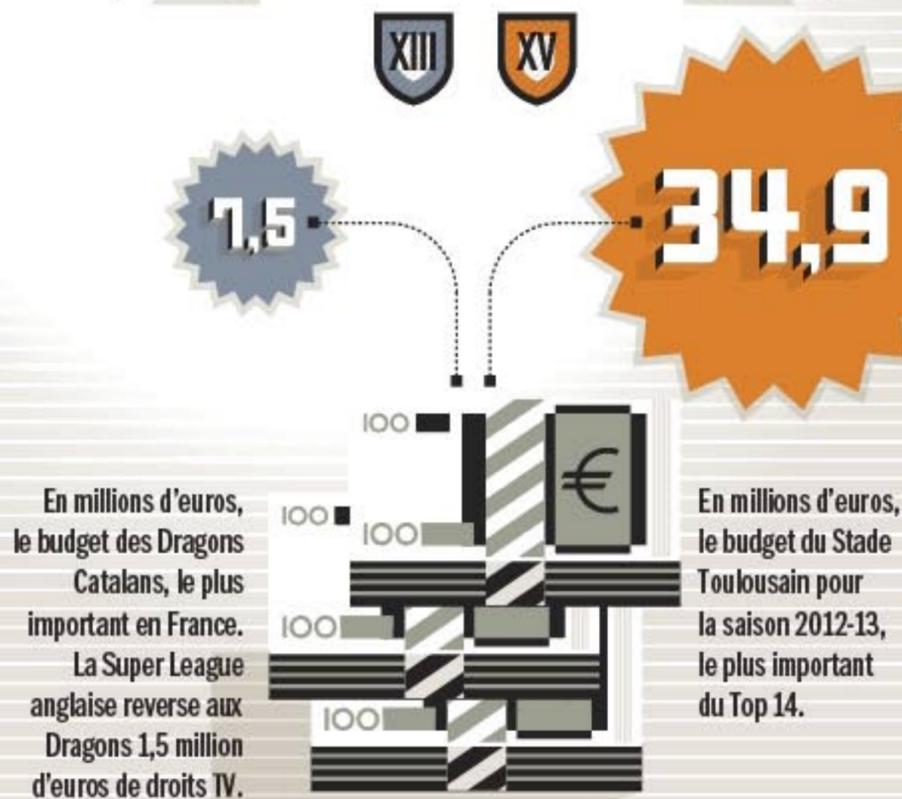
L'estimation du nombre de joueurs salariés par leur club, selon la Fédération française de rugby à XIII. Plus de la moitié d'entre eux cumulent une autre profession.



# 985

Les contrats pros homologués par la Ligue nationale de rugby pour la saison 2012-13 en Top 14 et en Pro D2 (hors jokers médicaux).

## Le budget des clubs



## Le temps de jeu

Moyenne de temps de jeu réel en minutes



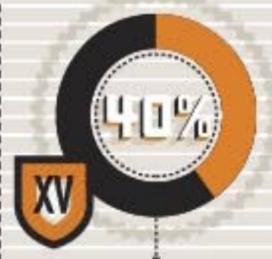
Relevée lors d'un match de NRL, le Championnat australien, le plus relevé du monde. Soit 70 % des 80 minutes réglementaires.



Relevée lors des matches du Tournoi des Six Nations 2013. Soit 44 % des 80 minutes réglementaires.



Les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur concentrent à elles seules 80 % des licenciés du XIII.



Les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Rhône-Alpes concentrent à elles seules 40 % des licenciés du XV.

## Les joueurs les mieux payés



En euros, le salaire brut annuel estimé de l'Australien Scott Dureau, la star des Dragons Catalans.



En euros, le salaire brut annuel estimé de l'Anglais Jonny Wilkinson à Toulon, le joueur le mieux payé du Top 14.



Les Dragons Catalans (fusion du XIII Catalan, de Perpignan et de Saint-Estève) est le seul club français à participer à la Super League anglaise. Le Toulouse Olympique XIII est candidat pour la saison prochaine.

## Dans le monde



En spectateurs, la meilleure affluence moyenne à domicile pour un club français lors de la saison 2011-12, celle des Dragons Catalans.

9 385

## Les spectateurs

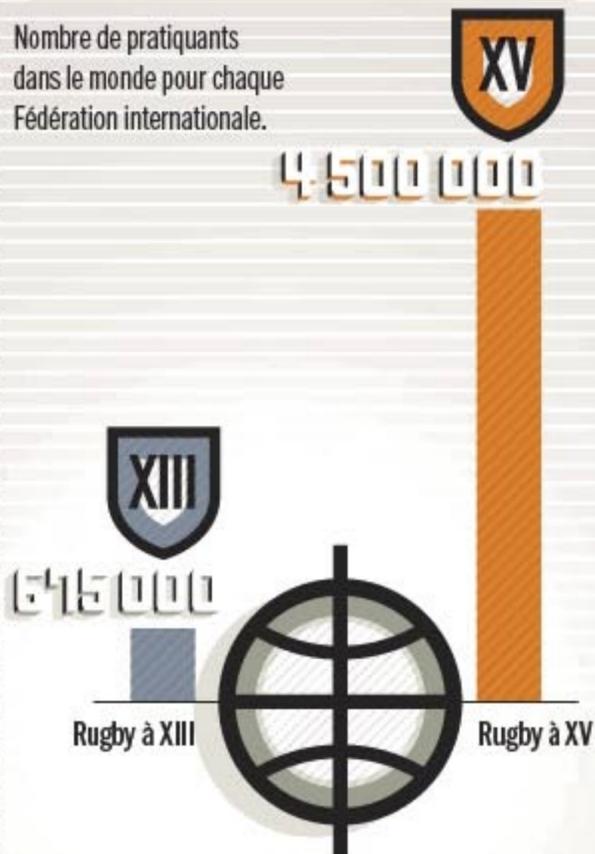


26 144

En spectateurs, la meilleure affluence moyenne à domicile pour la saison 2010-11 en Top 14, celle du Stade Français.

## Les pratiquants dans le monde

Nombre de pratiquants dans le monde pour chaque Fédération internationale.





ALEX MARTIN

# « Le XV ressemble au XIII des années 80 »

David Ellis

**I**NTERNATIONAL ANGLAIS À XIII à 25 reprises, David Ellis, 56 ans cette semaine, a quitté son pays pour jouer en Australie dans les années 1980. Devenu entraîneur, à Corbeil puis Villeneuve-sur-Lot, cet ancien troisième-ligne, surnommé « le Petit Terminator » pour ses plaquages dévastateurs, est passé au rugby à XV à la demande de Jacques Fouroux, qui en a fait son adjoint au Racing, en 1998. Après des passages à Castres ou Brive, il a intégré le staff de l'équipe de France comme spécialiste de la défense, entre 2000 et 2011. Malgré leurs différences (deux avants de moins, pas de conquête, les mêlées n'étant pas disputées et la touche n'existant pas), la pratique moderne du rugby à XV et celle du rugby à XIII ont des similitudes. Il nous les explique.

## Qu'est-ce que le rugby à XV a piqué au rugby à XIII...

(*Il coupe.*) Il faut plutôt parler de ce que le rugby à XIII a donné au rugby à XV. Il y a toujours cette vieille rengaine du XIII qui n'apporte rien au XV, alors qu'au quotidien on travaille des choses que le XIII a utilisées. Aujourd'hui, le XV ressemble au XIII des années 1980. N'importe quelle équipe a plusieurs temps de jeu structurés, une organisation derrière en cas de jeu au pied.

## Le XV suivrait donc le chemin qu'a emprunté le XIII ?

Oui. On voit des changements de règles presque chaque saison. Comme dans le XIII, il y a quelques années, quand on a arrêté de contester les mêlées ou qu'on a mis la défense à 5 m, puis à 10, tout est fait pour aboutir à un jeu plus ouvert, en obligeant par exemple

les ailiers à prendre un peu de profondeur pour qu'ils jouent plus souvent sur les extérieurs. En XV, par exemple, tu n'as plus le droit (*depuis 1968*) de taper direct en touche hors de tes 22 mètres et ça a forcé à jouer.

## L'augmentation du jeu au pied offensif s'inscrit-elle dans cette évolution ?

Oui, le 9 qui tape dans la boîte ou le 10 qui attaque la ligne et fait un petit jeu au pied derrière, couplé à un rideau bien en place qui monte rapidement, sont des actions fondamentales du XIII. Même si ça vient du football américain, où le XIII a pioché pas mal de choses. Il s'est aussi servi de l'australien rules (*une variante locale du rugby*) : le jeu au pied croisé pour l'ailier côté ouvert, par exemple... Le XIII l'a récupéré. Tu ne peux pas casser la défense, trop forte, mais tu peux passer

sur les côtés avec du jeu au pied extérieur.

## La technique sous les ballons aériens semble avoir aussi évolué...

Oui. Notamment avec l'influence de l'australien rules. Avec Bernard Laporte, nous étions allés visiter le club de Hawthorn Hawks, à Melbourne. Leur technique de saut pour se saisir du ballon était extraordinaire. Mais plein d'autres situations de jeu viennent du XIII. Le blocage de la défense avec les leurres, les passages à vide, avant, ce sont des choses qu'on ne voyait pas. C'est les Wallabies qui ont pris ça au XIII, grâce à leurs entraîneurs treizistes. C'était interdit, mais aujourd'hui, si ça ne gêne pas la défense, on laisse continuer. Ce sont eux aussi qui ont apporté les « skills » (*exercices de technique répétitive*) que le XV utilise aujourd'hui.

## Et puis il y a la fameuse rush defense (quand la ligne de défense monte vite et en bloc)...

(*Il coupe.*) La rush defense... J'ai défendu comme ça dans les années 1970, à XIII... Tout le monde en parle maintenant. Nous, on a mis ça en place dans le Tournoi 2010, lors de Galles-France. Ça nous a permis une interception de Palisson à gauche, une interception de Trinh-Duc à droite.



Sonny Bill Williams (à gauche sous le maillot des Roosters) a apporté sa gestuelle treiziste au XV des All Blacks, avant de revenir au XIII.

Mais il ne faut pas se contenter d'un seul système défensif. Il en faut plusieurs pour que le joueur puisse faire un choix par rapport à ce que propose l'adversaire. À n'importe quel moment, le joueur doit pouvoir faire un choix. Idem en plaquage.

**Justement, le plaquage. Le XIII l'a-t-il fait évoluer ?**

Le XV a pris beaucoup de la technique du XIII. Sur le plaquage à deux, le plaquage-blocage, qui se fait pas mal avec les avants en XV, le plaquage où tu bloques et tombes le porteur du ballon dans ton camp, comme en lutte. En XV, en Irlande, en Angleterre, tu vois beaucoup le défenseur plaquer haut, tomber légèrement sur le côté de l'attaque, gêner un peu et attendre d'être déblayé. Comme il n'est pas complètement tombé sur l'attaque, l'arbitre ne dit rien. C'est limite. On parle beaucoup aussi du « choke tackle » (*littéralement, le plaquage qui étouffe l'adversaire*), utilisé par l'Irlande, le Leinster, le

Munster, où l'on prend le porteur du ballon à plusieurs pour qu'il reste debout.

**Quelle différence fondamentale reste-t-il entre XIII et XV ?**

La formation. Au XIII, il n'y a pas de conquête. Juste l'attaque et la défense. Ça laisse plus de temps de travail sur ces deux secteurs. Chaque jeune, pilier ou demi de mêlée, travaille tout : jeu au pied, technique de plaquage avec épaule droite, avec épaule gauche, défense, technique individuelle de passe, à droite, à gauche... À l'arrivée, vous obtenez la gestuelle d'un joueur comme Sonny Bill Williams. Les treizistes font ça tout le temps : des passes à une main, dans le dos...

**Et y a-t-il quelque chose que le XV n'a pas encore copié mais dont il ferait bien de s'inspirer ?**

Justement. Le fait qu'un treiziste est capable de tout faire : passe, plaquage, jeu au pied. C'est en train d'arriver, d'ailleurs. Beaucoup plus de troisièmes-

lignes commencent à jouer au pied. Bientôt, les deuxièmes-lignes, les piliers, les talonneurs joueront comme un trois-quarts centre, multiplieront les passes, fixeront la défense, donneront la balle dans un intervalle. Comme Pieter De Villiers – pour ne citer que lui – était capable de le faire. On verra des joueurs beaucoup plus complets. Souvent, un pilier est bon en mêlée, mais il ne sert pas à grand-chose ailleurs. Techniquement, le pack a besoin d'être plus performant dans tous les secteurs. C'est le concept de pilier moderne. Nicolas Mas, super en mêlée, est très très fort en défense, par exemple. Et je travaille à Lyon avec un deuxième-ligne qui défend comme un troisième-ligne : Lionel Nallet.

**Dans le Top 14, vous verriez qui jouer au XIII ?**

En 2009 en Nouvelle-Zélande, avec le quinze de France, on avait fait quelques entraînements à XIII et je me souviens de Parra. Il pourrait faire du XIII sans problème. J'ai de bons souvenirs de Fritz, Clerc... Il y a aussi Mermoz, Fofana, Médard, Delon Armitage. Presque tous les trois-quarts. Et même certains troisièmes-lignes comme Bonnaire ou Dusautoir. ▣

RECUEILLI PAR CH. BONNET  
[chrbonnet@lequipe.fr](mailto:chrbonnet@lequipe.fr)

**« UN TREIZISTE EST CAPABLE DE TOUT FAIRE : PASSE, PLAQUAGE, JEU AU PIED »**